

Lundi 05 juillet 2016

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 05 juillet deux mille seize (2016), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Isabelle Plante	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Pascal Lessard	siège no 3
Murielle L. Lessard	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5 Absent
Georges Lysight	siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19h00), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général est présent à la séance.

144-07-16

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 et 27 juin 2016.
3. Correspondance :
 - 1) Ministère de la Santé : 100^{ième} de Sainte-Angèle-de-Prémont.
 - 2) Lettre de Monsieur Marc H. Plante.
 - 3) Marc H. Plante : Confirmation de subvention voirie.
4. **Période de questions**
5. **ADMINISTRATION**
 - 1) Adoption des dépenses.
 - 2) Rapport du DG sur les recettes et dépenses au 01 juillet 2016.
 - 3) Fête au Village : Demande de permis de boisson.
 - 4) Fêtes au Village : Signature du contrat pour la musique 2016.

- 5) Édifice municipale : Travaux pour stationnement municipal.
- 6) Achat de terrain : Offre à Monsieur Charles Bergeron.
- 7) Construction Mario Bellemare inc : Facturation pour réfection du revêtement extérieur.
- 8) Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 1) Fête au Village : Demande pour feux d'artifice.
7. TRANSPORT/VOIRIE
 - 1) Chemins municipaux : Soumission pour travaux d'asphaltage.
 - 2) Rang Augusta : Travaux excavation côte Faulkner.
 - 3) Chemins municipaux : décret pour travaux.
 - 4) Carrières et sablières : Demande de redevances Saint-Paulin.
 - 5) MTQ : Résolution pour intervention à réaliser sur la 350.
8. URBANISME
 1. Dérogation Mineure : Recommandation du CCU dossier de Madame Girard.
9. ENVIRONNEMENT
 - 1) Municipalité Sainte-Ursule : Augmentation de la cueillette des ordures.
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
 - 1) Spectacle Productions D.L.M. inc. : Facturation pour équipements Fêtes au village.
 - 2) Fêtes au Village : Fermeture de la rue Camirand
 - 3) Budget pour la Fête au Village.
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
 - 1) Projet d'entente avec 103,1 FM : Location de chapiteaux.
 - 2) Placements : Autorisation au Directeur général.
 - 3) Collecte et transport des matières résiduelles (ordures) – OCTROI DE CONTRAT
 - 4) Demande d'approvisionnement en eau potable.
 - 5) Pavage Rocheleau Inc. : Estimation pour recouvrement en asphalte du stationnement.
 - 6) Vignoble Prémont inc. : Facturation pour bouteilles de vin (100^{ième} Anniversaire) MRC Maskinongé :
 - 7) Politique de soutien aux projets structurants 2016
- 12) Période de questions
- 13) Clôture de la session

145-07-16

Approbation du procès-verbal du 06 et 27 juin 2016

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 06 et 27 juin 2016.

Il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Plante appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 06 et 27 juin 2016 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Correspondance

146-07-16

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) Ministère de la Santé : 100^{ième} de Sainte-Angèle-de-Prémont.
- 2) Lettre de Monsieur Marc H. Plante.
- 3) Marc H. Plante : Confirmation de subvention voirie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

147-07-16

Adoption des dépenses.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201600282 à 201600330 inclusivement totalisant un montant de 35 844.71\$ et les salaires de mai 16 592.16\$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

148-07-16

Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 1^{er} juillet 2016.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 01 juillet 2016.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

149-07-16

Fêtes au Village : Demande de permis de boisson.

Il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Plante appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate le directeur général à effectuer une demande de permis de boisson auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux dans le cadre de la Fête au Village qui se déroulera le 6 août 2016.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

150-07-16

Fêtes au Village : Signature du contrat pour la musique 2016.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate le directeur général à signer le contrat de musique dans le cadre de la Fête au Village 2016.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

151-07-16

Édifice municipale : Travaux pour stationnement municipal.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la facturation de Excavation Arseneault pour les travaux effectués dans le nouveau stationnement de l'édifice municipal. D'autre part, le Conseil autorise le versement de 5 605.03\$ à l'entreprises Excavation Arseneault en paiement des travaux exécutés.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

152-07-16

Achat de terrain : Offre à Monsieur Charles Bergeron.

Considérant que la municipalité désire faire l'agrandissement de son parc municipal et que le terrain appartenant à Monsieur Charles Bergeron serait propice à l'agrandissement.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont offre à Monsieur Bergeron de faire l'achat de son terrain au prix de l'évaluation municipale afin d'agrandir le parc municipal. De plus, le Conseil mandate la Mairesse et le Directeur général à signer l'acte d'achat.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

153-07-16

Construction Mario Bellemare inc : Facturation pour réfection du revêtement extérieur.

Il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Plante appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, de la facturation de Construction Mario Bellemare inc., pour les travaux de revêtement extérieur de l'édifice municipal. D'autre part, le Conseil autorise le paiement au montant de 23 972.29\$ pour travaux exécutés à même le surplus budgétaire libre.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

154-07-16

Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de 174.72\$ comme participation financière 2016.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

155-07-16

Fêtes au Village : Demande pour feux d'artifices

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fera, par l'entremise du directeur du service des incendie, lors de la Fête au village, un feux d'artifices qui devra être fait par un pyrotechnicien certifié conformément au *Manuel sur les effets spéciaux*, édition 2003, de la Direction de la

réglementation des explosifs de Ressources naturelles Canada. De plus, il devra s'assurer que soient respectées les normes et les conditions d'utilisation des pièces pyrotechniques destinées aux effets spéciaux prescrites par le *Manuel sur les effets spéciaux*, le tout conformément au règlement 249-10 de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont. De plus, un budget de l'ordre de 500\$ est voté pour défrayer une partie du coût de l'événement.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

156-07-16

Chemins municipaux : Soumission pour travaux d'asphaltage.

Considérant l'ouverture des soumissions pour les travaux de voirie 2016.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance des soumissions reçues pour les travaux de voirie 2016 de Pavage JD Inc au montant de 265 243.18\$, Maskimo Construction au montant de 281 453.05\$, de Construction et Pavage Boisvert au montant de 286 831.53 et de Pagé Construction, division de Sintra inc au montant de 217 988.00\$. D'autre part, le Conseil accepte, sur recommandation de l'ingénieur, la soumission la plus basse conforme de Pagé Construction, Division de Sintra inc., au montant de 217 988.00\$. Les travaux seront financés à même le fonds des Carrières et Sablières.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

157-07-16

Rang Augusta : Travaux excavation côte Faulkner.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la soumission de Excavation Arseneault pour les travaux exécutés au Rang Augusta à la côte Faulkner. D'autre part, le Conseil accepte la soumission au montant de 8 462.16\$ qui sera financé à même le fonds des Carrières et Sablières. De plus, la qualité du gravier devra être de grade A.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

158-07-16

Carrières et sablières : Demande de redevances Saint-Paulin.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la résolution de la municipalité de Saint-Paulin en rapport avec une demande pour redevance sur la possibilité de transporteurs susceptibles de transiter par Saint-Paulin. D'autre part, considérant que la demande est échelonnée sur plusieurs années, le Conseil étudiera la demande afin que l'entente soit équitable pour les deux parties et une offre sera transmise à la municipalité de Saint-

Paulin. Le Comité sera formé de Messieurs Denis Bergeron, Georges Lysight, Madame Mairesse Barbara Paillé et du Directeur général et secrétaire-trésorier.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

159-07-16

MTQ : Résolution pour intervention à réaliser sur la 350.

Attendu que des travaux de voirie sont prévus par la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont durant la période estivale 2016, dans l'emprise de la route 350 (Route Lupien) sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que :

- La Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2016;
- La Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

La Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont nomme Monsieur Jean Charland directeur général et secrétaire-trésorier comme personne désignée à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

160-07-16

Dérogation Mineure : Recommandation du CCU dossier de Madame Girard.

Considérant que le CCU s'est réuni pour l'étude du dossier sur la dérogation demandée par Madame Jeannine Girard et que la recommandation du CCU est que le Conseil devrait autoriser la dérogation telle que demandé.

En conséquence, Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la recommandation à l'effet d'autoriser la dérogation mineure tel que demandé par Madame Girard au 345 rue des Bouleaux sur les parties de lots 133 et 134. D'autre part, le Conseil autorise la dérogation mineure sur recommandation du CCU

et ce conditionnellement à ce que le paiement des frais pour la publication de l'avis dans le journal tel que prescrit par le règlement. Le directeur général est autorisé à lui confirmer l'acceptation immédiatement après le paiement de la facturation pour l'avis public.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

161-07-16 **Municipalité de Sainte-Ursule : Augmentation de la cueillette des ordures.**

CONSIDÉRANT la problématique de non accès au site d'enfouissement des matières résiduelles de la Mauricie depuis le 2 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE notre transporteur « Service Cité Propre » nous a informé, dans un courriel électronique daté du 6 juin 2016, que des frais supplémentaires seraient facturés pour le transport, par voyage, jusqu'au site de Champlain;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSITION DE _Monsieur le conseiller Pascal Lessard :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte de rembourser à la Paroisse de Sainte-Ursule la somme de 90.00\$ par voyage en plus des taxes applicables, tel que fixés par le transporteur « Service Cité Propre » de La Tuque;

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS/CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

162-07-16 **Spectacle Productions D.L.M. inc : Facturation pour équipements Fêtes au Village.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la facturation de Spectacle Production D.L.M. inc., pour les chapiteaux, le Bubble Soccer, Jeux gonflables, chaises etc. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de la facture au montant de 2 219.02\$ pour la Fête au village 2016.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

163-07-16 **Fêtes au Village : Fermeture de la rue Camirand.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise, pour la Fête au Village 2016, la fermeture de la rue Camirand à la circulation des véhicules non-autorisés. La protection sera faite sous la supervision du service des incendies de Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

164-07-16

Budget pour la Fête au village.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont verse un budget de l'ordre de 1500\$ à Madame Isabelle Plante, conseillère et responsable des achats pour la Fête au village 2016.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

165-07-16

Projet d'entente avec 103,1 FM : Location de chapiteaux

Considérant que le poste 103,1 FM fait son activité sous un chapiteau de 40 X 80 et que ce chapiteau lui coûte 2200\$ et qu'il sera situé sur la propriété du Vignoble Prémont;

Considérant que la journée des retrouvailles pour le 100^{ième} de Sainte-Angèle-de-Prémont se fera la même fin de semaine et au même endroit, selon 103,1 FM, le chapiteau pourrait servir à la municipalité sur signature d'une entente entre la municipalité et le 103,1 FM pour un montant de 600\$.

En conséquence, Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont que le Conseil municipal accepte l'offre faite par le 103,1 FM et autorise la Mairesse et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont l'entente avec 103,1FM.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

166-07-16

Placements : Autorisation au Directeur général.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le directeur général à effectuer une demande d'appel d'offre auprès d'institutions financières afin d'obtenir le meilleur pourcentage de placement d'argents et ce sur recommandation du vérificateur.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

167-07-16

Collecte et transport des matières résiduelles (ordures) – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Justin, Sainte-Angèle, Saint-Léon, Sainte-Ursule et Saint-Édouard-de-Maskinongé se sont regroupées pour le contrat de la collecte et le transport des matières résiduelles (ordures) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé a été déléguée en tant que Municipalité responsable, pour et au nom des municipalités participantes mentionnées ci-haut ;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel de la collecte et le transport des matières résiduelles (ordures) se termine le 31 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publique paru sur le système électronique appelé <<SEAO>> ainsi que dans le quotidien <<Le Nouvelliste>> ;

CONSIDÉRANT les soumissions ouvertes jeudi 2 juin 2016 à 11h00 au bureau municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu trois soumissionnaires, ici-bas mentionné dans le tableau de l'ouverture de soumissions ;

OUVERTURE DE SOUMISSIONS

SOUMISSION NAIRE	MONTANT AVANT TAXES	MONTANT AVANT TAXES	MONTANT AVANT TAXES	MONTAN T AVANT TAXES
	2017	2018	2019	Total 3 ans
Service Cité Propre Inc.	143 500.00 \$	145 000.00 \$	147 500.00 \$	436 000.00 \$
Excavations R.M.G. Inc.	133 024.32 \$	133 887.12 \$	134 018.19 \$	400 929.63 \$
Coopérative de Solidarité CTV Mauricie	214 997.00 \$	214 997.00 \$	214 997.00 \$	644 991.00 \$

COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

(ORDURES)

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT
	AVANT TAXES					
	2017	2018	2019	2020	2021	Total 5 ans
Service Cité Propre Inc.	142 000.	143 000.	145 000.	147 000.	147 000.	724 000.
Excavations R.M.G. Inc.	135 018.69	136 119.56	137 209.19	137 456.21	137 981.16	683 784.81
Coopérative de Solidarité CTV Mauricie	214 997.	214 997.	214 997.	214 997.	214 997.	1 074 985.

Soumissions ouvertes le jeudi 2 juin 2016 à 11h00, au bureau municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé.

Par Chantal Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé, en présence de monsieur Jean Charland, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont et autres témoins dans la salle du Conseil municipal au 3851, rue Notre-Dame à Saint-Édouard-de-Maskinongé.

Mon analyse des soumissions confirme que « Excavation R.M.G. Inc.» dont le siège social est situé au 3389, Chemin du Parc-National à Shawinigan est le plus bas soumissionnaire conforme à 400 929.63 \$ avant taxes pour 3 ans et pour 5 ans, 683 784.81 \$.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie

intégrante, comme si, ici, au long rédigé ;

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé accepte la soumission de << Excavations R.M.G. Inc. >> dont le siège social est situé au 3389, Chemin du Parc-National à Shawinigan étant le plus bas soumissionnaire conforme à 400 929.63 \$ (taxes en sus) pour un contrat d'une durée de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

168-07-16

Demande d'approvisionnement en eau potable.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend de la demande de Monsieur René Lemay à l'effet d'approvisionner en eau potable sa résidence au 1950 Rang Saint-Charles. D'autre part, le Conseil informe Monsieur Lemay qu'il est dans l'impossibilité de la part de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont de desservir le 1950 Saint-Charles à cause des coûts. Par contre, Monsieur Lemay pourrait demander à la municipalité de Saint-Léon-le-Grand si ce serait possible pour leur part de desservir le 1950 St-Charles car le réseau est plus près de la résidence de Monsieur Lemay.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

169-07-16

Pavage Rocheleau inc. : Estimation pour recouvrement en asphalte du stationnement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'estimation de Pavage Rocheleau inc., pour le recouvrement en asphalte du stationnement municipal dans la nouvelle section au montant de 5 810\$ plus les taxes. D'autre part, le Conseil accepte l'offre et donne le contrat à Pavage Rocheleau inc., pour les travaux spécifiés dans l'offre au même montant. Le financement sera fait à même le surplus budgétaire libre.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

170-07-16

Vignoble Prémont inc. : Facturation pour bouteilles de vin (100^{ième} Anniversaire).

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont fêtera son 100^{ième} anniversaire de fondation en 2017;

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a reçu du Vignoble Prémont inc., une facture de l'ordre de 6 087.93\$ pour la fabrication de 300 bouteilles de vin;

En conséquence, Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-

Prémont d'une part, prend connaissance de la facturation du Vignoble Prémont inc., pour la fabrication de 300 bouteilles de vin avec logo 100^{ième} anniversaire de Sainte-Angèle-de-Prémont. D'autre part, le Conseil autorise le directeur général à payer, à même le budget, la somme de 6 087.93\$ pour la fabrication de 300 bouteilles de vin à l'effigie du 100^{ième} anniversaire de Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

171-07-16

MRC Maskinongé : Politique de soutien aux projets structurants 2016.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie 2016 de la MRC de Maskinongé. D'autre part, le Conseil municipal se prévaudra du processus décisionnel 3.1 qui est : Accompagnement de l'agent de développement du territoire pour l'élaboration du projet et dépôt au Conseil des maires pour adoption.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

172-07-16

Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à (19h20).

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 05 juillet 2016.

Jean Charland, g.m.a.
Directeur général &
Secrétaire-trésorier